

ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE POUR LA DEFENSE CONTRE LA MER DANS LES COMMUNES DE BREHAL ET COUDEVILLE SUR MER

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2018

L'assemblée générale 2018, régulièrement convoquée, s'est tenue le 10.08.2018 à 14h, salle municipale de St Martin de Bréhal. La liste des propriétaires déposée sur le bureau de l'Assemblée s'établit à 1184 propriétaires, représentant 4493 voix. Le pointage s'effectue à l'entrée de la salle, chaque propriétaire remettant son bulletin de présence sur lequel sont notés son nombre de voix et les mandats qui lui ont été donnés. Il lui est remis un bulletin de vote pour l'élection des syndic sortants ou démissionnaires.

Après décompte, le nombre des propriétaires présents est de 99, représentant 664 voix.

Le quorum fixé à 2247 voix n'étant pas atteint, le président indique que, conformément aux statuts et ainsi que cela était précisé sur les convocations transmises en juillet, une seconde assemblée générale débutera à 14h30.

Durant la suspension de l'AG en attente de la seconde assemblée, la projection de photos sur l'histoire de St Martin est proposée par M.MENAND, puis le Président ouvre l'assemblée.

« Bonjour à toutes et à tous,

Je déclare ouverte l'Assemblée Générale des propriétaires 2018.

J'en profite pour remercier M. MENAND pour sa présentation vidéo qui nous permet de patienter et vous incite à nous fournir toutes les photos dont vous disposez pour compléter cette présentation.

Aucune autre candidature ne s'étant déclaré, je vous propose de nommer M. ILLAND secrétaire de séance.

Avant d'en venir à l'ordre du jour qui vous a été transmis avec l'invitation pour cette Assemblée, je voudrais remercier Messieurs SEVIN et PICOT respectivement Président et Président Adjoint de la Communauté de Communes Granville Terre & Mer, M. LECUREUIL, Maire de Bréhal, ainsi que Monsieur BAZIRE, Maire de Coudeville sur Mer, de leur présence.

Je tiens aussi à remercier le bureau pour sa participation active et remercier tout particulièrement Monsieur Vassal qui a décidé de mettre fin à sa collaboration avec l'ASA.

C'est le 17 Août 1998 que Monsieur VASSAL était élu en tant que membre suppléant, puis titulaire lors de l'AG du 14 Août 2010. Durant toutes ces années, il a participé activement à toutes les réunions, apportant ses compétences et sa connaissance approfondie sur la vie et l'histoire de l'enrochement. Je pense que l'assemblée peut s'associer à mes applaudissements pour les services que Jean a rendus.

1. Rapport moral 2016/2017

Le bureau s'est réuni 5 fois, 2 fois en 2017, pour procéder aux élections du Président et du Président Adjoint, modifier certaines lignes budgétaires et surtout établir et voter le budget 2018 sur la base des votes de l'Assemblée Générale d'Août 2017, et 3 fois en 2018 pour entériner le budget, voter le compte de gestion 2017 du percepteur, le compte administratif 2017 et l'affectation des résultats 2017 dans le budget 2018 et enfin adopter le rôle des taxes 2018 et préparer la proposition des tarifs et indemnités 2019.

Tout cela concerne le fonctionnement habituel du bureau, qui est souvent pimenté par des éléments plus complexes.

1) Tempête Eleanor du 3 janvier et entretien de l'enrochement

Notre enrochement a bien tenu et seuls quelques rochers ont été déstabilisés ou sont tombés. Après une visite de l'ensemble de l'enrochement avec l'ingénieur de la société Eurovia (nouveau nom de la ROL qui avait réalisé l'enrochement) et face au risque de voir une nouvelle tempête hivernale, dans l'urgence, j'ai préféré joindre les membres du bureau pour leur présenter la situation et déclencher le plus rapidement possible une remise en état des désordres constatés, ce qui a été fait en deux fois fin janvier et début février. À cette occasion, nous avons pu vérifier que la tête d'enrochement n'avait pas bougé et en conséquence que la base avait une très bonne stabilité. Néanmoins, même s'il n'y a pas d'urgence, le remaniement complet de l'ouvrage et peut-être une surélévation de la tête d'enrochement est à envisager prochainement.

2) Avenir de l'ASA

L'avenir de l'ASA fait toujours l'objet de longues discussions s'achevant toujours sur le constat de notre manque d'information concernant l'application de la loi GEMAPI, et en particulier sur les compétences que les communes ou le groupement de communes décideraient de prendre en charge ou de déléguer partiellement ou en totalité à un ou des syndicats mixtes en ce qui concerne les risques de submersion et éventuellement les risques érosifs.

À ce jour, une seule rencontre a eu lieu avec Granville Terre & Mer. Il s'agissait d'un premier contact permettant aux ASA de se présenter et expliquer les problèmes auxquels elles se confrontaient. À cette occasion, M. SEVIN, le Président de la communauté de commune, nous laissait entendre que la protection du littoral assurée par les ASA ne serait sans doute pas remise en cause. Il nous confirmait que la taxe dite « Gemapi » n'était pas à l'ordre du jour pour 2018 et nous informait de la prochaine embauche d'un Chargé de mission pour préparer cette prise de compétence et donner aux élus tous les éléments nécessaires avant une prochaine prise de décision. Nous avons rencontré ce Chargé de mission, M. BULOT, avec lequel nous avons pu évoquer la difficulté pour l'ASA d'envisager l'avenir de l'enrochement faute d'éclaircissements sur le rôle de chacun.

Comme vous le constatez, les interrogations demeurent et le bureau attend avec impatience que les collectivités nous informent de leur choix même si, il faut le reconnaître, il n'est pas simple administrativement et financièrement de gérer un trait de côte allant de Briqueville à St Jean le Thomas avec des ouvrages qui sont anti submersion pour l'un, antiérosif pour l'autre, gérés directement par une Asa ou par plusieurs ASA ou par une commune.

3) Taxe GEMAPI

La participation de Granville Terre et Mer aux frais de ré-ensablement devant le Golf et le camping, dans une zone dite érosive, comme dans la zone de l'enrochement, peut, je l'espère, nous rendre optimiste sur l'aide financière qu'elle pourrait nous apporter pour l'adaptation de l'ouvrage aux changements climatiques si cette taxe était mise en œuvre dans les années à venir.

4) Information des membres de l'ASA

Comme vous le constatez, l'avenir de l'ASA peut changer et cela nécessite que vous soyez rapidement informés et en capacité de réagir à l'information et, s'il le faut, associés à toute décision. Après une longue attente, vous aurez tout à l'heure une présentation du site de l'ASA conçu par Jean François RGAUD, que je remercie pour son efficacité rapide, sur lequel vous aurez connaissance, presque en temps réel, de l'activité du bureau et de toutes les informations concernant l'avenir de l'enrochement.

Nous sommes à votre écoute pour répondre à vos questions »

Monsieur Lefrancois exprime son désaccord sur l'affirmation de la bonne tenue de l'enrochement pendant Eleanor et considère que si la tête d'enrochement n'a effectivement pas bougé, il n'en est pas de même sur toute la façade. Il fait part de son inquiétude sur le désensablement dans la partie Nord qu'il pense résulter de la longueur de la cale principale.

MM. LEPETIT ET ILLAND indiquent qu'ils ne sont ni l'un ni l'autre spécialistes de la construction de l'enrochement et que c'est pour cette raison qu'un tour complet et minutieux a été effectué avec la personne qui était en charge de la reconstruction de l'ouvrage. En ce qui concerne le désensablement qu'ils constatent comme tout le monde, ils ne peuvent infirmer ou confirmer le rôle de la cale dans cette évolution. Ils font cependant remarquer que ce phénomène est relativement récent et que d'autres secteurs avaient connu cette baisse du niveau de sable. Ils précisent que les niveaux de sable faisaient l'objet d'une étude de l'université de Caen jusqu'en 2015 et que les conclusions allaient plutôt vers un niveau stable contrairement à d'autres portions du littoral.

M. LECUREUIL fait le compte rendu des désordres résultant de la tempête et salue la réactivité des services communaux, de la Préfecture et des services de l'État dans le cadre du Plan Communal de sauvegarde qu'il remercie ainsi que la Communauté de Communes pour son aide financière. (Applaudissements nourris de l'assistance).

M. SEVIN dit son attachement au littoral qu'il considère comme une richesse de GTM d'où le déblocage rapide d'une subvention pour aider la Commune de BREHAL

Mme LEGROS félicite le Maire pour les travaux réalisés sur St Martin, souhaite le maintien du rôle de l'ASA et une implication financière de GTM pour les travaux à venir avec la taxe GEMAPI.

M.SEVIN souhaite que les ASA restent en place car elles ont géré au mieux les problèmes de défense.

M.PICOT lui répond que si GEMAP ne pose plus de problème pour GTM, il n'en est pas de même pour le I (Inondation) de GEMAPI qui est en phase de réflexion et pour lequel les décisions seront prises au cours du mois d'Octobre 2018.

A une question de M.LEFRANCOIS sur la nécessité de prévoir des travaux adaptés aux répercussions du réchauffement climatique, M.ILLAND lui indique que le bureau réfléchit depuis plus de 2 ans au problème, sans pouvoir avancer compte tenu des incertitudes sur la gestion du littoral, mais qu'un devis a été effectué après Eleanor pour la partie Nord sur environ 450 mètres. Ces travaux auraient pour objet un remaniement complet de l'enrochement avec une élévation de la tête d'enrochement d'environ 50 cm par rapport au niveau actuel. Il précise que le montant s'élevant à 950 000 euros hors taxes, l'ASA ne pourra pas assumer seule la maîtrise technique, administrative et financière sans assistance.

Mme Legros demande quelles réponses seront apportées au désensablement avec des marées 2019 à forts coefficients. M.LECUREUIL ET SEVIN précisent que la gestion du trait de côte relève normalement du rôle de l'État, mais qu'il a tendance à se défausser de ses responsabilités, et qu'un ré-ensablement sera effectué à l'automne pour protéger le Golf et le Camping, cela n'étant pas inutile pour éviter la destruction complète de la dune, avant des travaux plus importants actuellement en phase d'étude.

MM LEPETIT et ILLAND souhaite que l'ASA soit associée à cette réflexion car les travaux pourraient ne pas être sans conséquences pour le bout du monde et donc sur une éventuelle submersion par le havre de la Vanlée.

Après lecture du rapport moral et réponses apportées aux questions des participants, l'Assemblée adopte le rapport moral 2017/2018 à l'unanimité.

2. Élections des syndic

M.LEPETIT rappelle que, conformément aux statuts, l'assemblée doit procéder chaque année à l'élection de 2 syndic titulaires et 1 syndic suppléant. Avec le départ de Monsieur Vassal, c'est donc trois titulaires qu'il faudra élire et deux suppléants. Il demande si des candidats nouveaux sont dans la salle, nomme les candidats déjà déclarés à savoir Mme Leneveu et MM Bazire et Rigaud pour les postes de titulaires et Mme Curec, MM. Crépieux et Loric pour les deux postes de suppléants.

Aucune autre candidature n'étant présentée, le Président donne la parole aux candidats. Les quatre candidats se présentent.

Le Président sollicite deux personnes pour être assesseurs. Mme SENINGE et M. DEMELUN sont volontaires.

Conformément aux statuts, le vote a lieu à bulletins secrets, le nombre de voix présentes étant de 704 après intégration des retardataires.

Après dépouillement, le résultat des élections est le suivant :

Voix : 702 - Bulletins nuls : 68 - Total exprimé : 634 Voix

Titulaires : Sont déclarés élus :

Mme Leneveu : 630 voix

M. Bazire : 612 voix

M. Rigaud : 611 voix

Suppléants : Mme Curec : 591 voix

M. Crépieux : 217 voix

M. Loric : 443 voix

Madame CUREC et Monsieur LORIC sont déclarés élus.

3. Compte administratif 2017

En l'absence du Comptable du Trésor Public de Granville, M.ILLAND, Président adjoint, présente le Compte Administratif qui a été transmis à chaque propriétaire avec sa convocation. Le résultat définitif, en accord avec le compte de gestion présenté par le comptable public est donc un excédent de fonctionnement cumulé de 118 952,51 € et un déficit d'investissement cumulé de 15 177,98 € soit un excédent de 103 774,53 € à reporter dans le budget 2017. Il rappelle que l'essentiel de l'excédent 2017 viendra s'ajouter à la ligne budgétaire 2018 pour les travaux.

Après lecture du rapport financier, l'Assemblée adopte le rapport financier 2017 à l'unanimité.

4. Budget 2018

M.ILLAND, Président adjoint, présente le budget 2018 qui a été transmis aux propriétaires avec la convocation à l'AG en rappelant qu'il résulte pour l'essentiel du vote de l'AG 2017 qui avait fixé le montant minimum des taxes à percevoir à 37 500 € en recettes de fonctionnement, que les dépenses principales sont les postes de frais postaux et des remboursements des intérêts en section de fonctionnement et du capital emprunté en section d'investissement.

Après lecture du budget 2018 et réponses apportées aux rares questions des participants, l'Assemblée adopte le BUDGET 2018 à l'unanimité.

5. Taxe 2019

A.ILLAND rappelle que l'assemblée générale 2008 avait adopté le principe d'un vote pour avis sur le budget et le taux d'augmentation des taxes de l'exercice suivant, le budget étant normalement du ressort du syndicat. Compte tenu de cette décision, il propose une augmentation du volume minimum des taxes 2019 à percevoir d'environ 1,33 %, soit 38000 € et de porter le montant de la taxe minimum à 9,50 € HT soit + 2.15%.

Un propriétaire exprime son désaccord en considérant que l'absence de remboursement d'emprunt ne nécessite plus une augmentation. MM LEPETIT ET ILLAND justifient cette demande par la nécessité de prévoir une trésorerie suffisante pour faire face à d'éventuels travaux (18 000 euros après Eleanor en janvier 2018). Le même participant considère que le lancement de travaux nécessiterait alors une augmentation plus importante.

L'assemblée adopte à l'unanimité moins un propriétaire (représentant 4 voix) le principe de l'inscription en 2019 d'un montant minimum global de taxes à percevoir de 38 000 € HT en recette et fixe la taxe minimum à 9,50 € HT.

6. Indemnités 2019

A.ILLAND rappelle que l'assemblée générale doit statutairement se prononcer sur le montant des indemnités à répartir entre le président et le président adjoint et propose une augmentation du montant des indemnités 2018 de 1,78 %, soit 1085 €.

Sur proposition du président, l'assemblée adopte à l'unanimité un montant des indemnités à répartir de 1085 € dans le budget 2019.

7. Présentation du site Internet de l'ASA

M. LEPETIT remercie nouveau M.RIGAUD pour le travail rapide effectué pour la réalisation de ce Site et lui donne la parole. M.RIGAUD présente en vidéo projection le site de l'ASA qui sera mis en fonctionnement réel après l'Assemblée générale. Il donne aux participants le mode d'emploi pour s'inscrire et présente les informations accessibles.

8. Questions diverses

Après un rappel du président sur la nécessité de s'en tenir aux problèmes relevant de l'association mais n'ignorant pas qu'elles concerneront aussi les Élus, les participants sont invités à poser leurs questions. Un propriétaire fait part de son inquiétude sur l'accroissement du nombre de rats dans les enrochements.

Monsieur LECUREUIL indique que deux campagnes de dératisation sont effectuées chaque année et que les restes de nourritures abandonnées dans les rochers les attirent.

M BULOT, Chargé de Mission GTM évoque les travaux réalisés (Ré-ensablement) et à l'étude pour protéger la dune (Rideau de pieux hydrauliques et fascines).

Aucune autre question n'étant posée, le Président remercie les élus et les propriétaires présents pour leur participation et les invite un pot amical pour clore cette Assemblée Générale.

Le secrétaire de séance

A.ILLAND

